

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt trois février, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de Pays, siège de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, sous la présidence de Dominique DAVID-ASTIER, à la suite de la convocation adressée le 15 février 2008.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 29

Absente excusée: 1 (Annie Clavel)

BAYAC

M. ARNOUIL Jean-Jacques
Mme VERGNOLES Fernande

BEAUMONT DU PERIGORD

Mme DAVID-ASTIER Dominique
Mme ENGUALLE Gisèle
M. MARCHAL Michel
M. LAUBAL Bernard
M. LANDAT Francis

BOURNIQUEL

M. SELOSSE Jean-Marie
Mme ROUX Rose-Marie

LABOUQUERIE

Mme CABANE Michelle
Mme ZANETTI Catherine

MOLIERES

M. DANIEL José
M. BESSE Robert

MONSAC

M. CHASTENET Claude
Mme BOUCARD Françoise

MONTFERRAND DU PERIGORD

M. MEYRIGNAC Jean-Georges
Mme DELCEL Odile

NAUSSANNES

M. BONAL Pierre
M. LE GROS Christian

NOJALS ET CLOTTES

M. MORTEMOUSQUE Dominique
M. MERCHADOU Alain

RAMPIEUX

M. GRIMAL Daniel
M. BEAUVIE Denis

SAINT AVIT SENIEUR

M.DELAYRE Alain
M.VIERO Eric (départ en cours de séance)

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

M.HEYRAUD Jean-Pierre

SAINTE SABINE BORN

M. CHASTANET Jacques
Mme CAMINADE Claudette
M. BECHEREL Patrick

Secrétaire de séance : Rose-Marie Roux

Etaient également présentes : Christine Cadret, Trésorière de Beaumont,
Anick Souveton, Secrétaire générale,
Nathalie Carnéjac, responsable du service financier

ORDRE DU JOUR

❖ **Taux d'imposition 2008**

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière bâti
- Taxe foncière non bâti
- Taxe professionnelle

❖ **Budgets primitifs 2008**

- Budget principal
Reprise anticipée de l'affectation des résultats du budget principal 2007
- Budget annexe Assainissement Collectif
Reprise anticipée de l'affectation des résultats du budget annexe assainissement collectif 2007
- Budget annexe Assainissement non Collectif
Reprise anticipée de l'affectation des résultats du budget annexe assainissement non collectif 2007

❖ **Ressources financières**

- Tarif sorties CLSH

❖ **Convention**

- Convention Office de tourisme

❖ **Marchés publics**

- Lancement marché de travaux voirie 2008

❖ **Décision**

❖ **Questions diverses**

- Organisation du dépouillement des élections municipales de mars 2008

Le Président, Dominique DAVID-ASTIER, ouvre la séance à 9 h 30 en procédant à l'appel des membres présents, puis elle soumet à l'approbation par l'assemblée les comptes-rendus des réunions du 22 décembre 2007 et du 26 janvier 2008. Elle explique qu'une erreur figure dans le compte rendu du 26 janvier 2008, en effet le plan de financement des études préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et Montferrand du Périgord n'est pas :

Dépenses	
Honoraires urbaniste HT	8 000 €
TVA 19,6%	1 568 €
Evaluation totale TTC	9 568 €
Recettes	
DGE 2008	3 000 €
CCPB : Autofinancement	6 568 €
Total TTC	9 568 €

mais c'est :

Dépenses	
Honoraires urbaniste HT	10 000 €
TVA 19,6%	1 960 €
Evaluation totale TTC	11 960 €
Recettes	
DGE 2008	3 500 €
CCPB : Autofinancement	8 460 €
Total TTC	11 960 €

Les membres de l'assemblée approuvent les comptes rendus des réunions du 22 décembre 2007 et du 26 janvier 2008 ainsi que l'ordre du jour.

Monsieur le Maire de Saint-Avit-Senieur demande la parole que Madame le Président lui accorde. Alain Delayre s'interroge sur la facturation de l'assainissement collectif, il souhaite savoir pourquoi tous les usagers du service ne paient pas la partie fixe de la redevance à la même période. Il s'étonne que les habitants de sa commune aient déjà reçu leur facture alors qu'ils ont payé la facture correspondant à 2007 il y a seulement quelques mois. De plus il relève l'insuffisance des éléments d'information figurant sur la facture. Madame le Président explique que la facturation pour les communes de Molières et Saint Avit Senieur est effectuée directement par la CCPB car il s'avère impossible, d'un point de vue comptable, de procéder autrement. Pour les communes de Beaumont et Montferrand du Périgord la facturation est réalisée par la SOGEDO en même temps que la facturation de l'eau. La CCPB n'émet pas de factures mais des titres de recette c'est pourquoi les éléments transmis aux usagers ne sont pas toujours très complets cependant l'équipe de la Maison de Pays est disposée à donner des explications détaillées à toute personne qui en formule la demande. La partie fixe de la redevance qui correspond à l'abonnement annuel est exigée en début d'année et la partie variable qui correspond à la consommation est réclamée en fin d'année. Pour les usagers la première et parfois la deuxième année de mise en service des installations peuvent être délicates car il faut payer les frais de branchement et les redevances peuvent être rapprochées.

Madame le Président interroge à son tour Monsieur le Maire de Saint Avit Senieur sur les motifs du report des contrôles relatifs à l'assainissement non collectif. En effet, elle rappelle que seules deux communes sont aujourd'hui concernées : Bayac et Saint Avit Senieur et que lors du dernier Bureau Communautaire la seconde commune avait été clairement désignée, en effet les travaux d'assainissement collectif y sont terminés alors qu'ils vont commencer à Bayac...Alain Delayre relève que la période est mal choisie pour lancer des contrôles parfois peu appréciés par la population. Madame le Président lui rappelle que le SIAEP de Lalinde qui gère le SPANC ne peut stopper son activité durant un ou deux mois en raison des élections...Madame le Président conclut en remerciant Monsieur le Maire de Bayac qui a accepté la réalisation des contrôles obligatoires du SPANC sur sa commune.

Taux d'imposition 2008

Madame le Président propose aux membres du Conseil de fixer les taux d'imposition pour l'année 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** les Taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	7,18 %
Taxe foncier bâti	12,81 %
Taxe foncier non bâti	70,00 %
Taxe professionnelle	10,67 %

Votants : 29

Pour : 29

Madame le Président précise que les bases d'imposition seront votées lorsque les services de l'Etat auront transmis les éléments. La délibération sur ce point devra être prise avant le 30 septembre 2008 et elle entrera en application en 2009.

Budgets primitifs 2008

Madame le Président présente le budget 2008 qui se décompose en trois parties : le budget principal et deux budgets annexes.

Il est remis à chaque Maire un exemplaire du budget.

Le Budget 2008 « pèse » **8 232 617 €**

Budget principal	Fonctionnement	3 228 200
	Investissement	3 643 160
Budget annexe Assainissement collectif	Exploitation	141 200
	Investissement	1 140 057
Budget annexe Assainissement non collectif	Exploitation	80 000
Total		8 232 617

Voir document remis en séance (extraits du budget primitif)

❖ Budget principal

Madame le Président souligne que **la prudence** a été le maître mot de l'élaboration de ce budget. En effet, les chiffres correspondant aux dépenses ont été arrondis à la hausse et ceux correspondant aux recettes à la baisse, de sorte d'éviter les mauvaises surprises. Toutefois le budget est réel et sincère comme il se doit.

Fonctionnement :

Madame le Président explique que certaines enveloppes sont en diminution, entre autres :

- les fournitures administratives,
- les assurances...

En effet, l'application du code des marchés publics qui impose une mise en concurrence a permis de nombreuses diminutions, parfois importantes, que ce soit pour les travaux, les services ou les fournitures.

Madame le Président relève que d'autres enveloppes sont en augmentation :

- les frais d'entretien des bâtiments, le service assuré par Didier Carriere est très apprécié mais il a un coût qu'il importe désormais de stabiliser,
- les frais de fonctionnement des bâtiments : chauffage, eau, électricité. Ces frais explosent et il s'avère difficile de les maîtriser. Les écoles sont abritées dans de nombreux bâtiments anciens, mal isolés et les utilisateurs ne respectent pas toujours les consignes relatives aux économies d'énergie...
- les frais d'entretien des voies et réseaux,
- les frais de carburant,
- les fournitures scolaires...

Madame le président fait remarquer que les charges relatives au personnel augmentent peu car elles sont bien maîtrisées. En effet, de nombreux efforts ont été réalisés pour améliorer les services et les conditions des agents :

- augmentation des formations,
- meilleure prise en charge des frais de déplacement,
- revalorisation du régime indemnitaire,
- gestion des activités extra scolaires,
- possibilité de création d'un poste d'encadrement pour le service technique (recrutement à effectuer selon la volonté du prochain conseil),
- possibilité de création d'un poste de remplacement équivalent à 2 mois pour le service technique,
- possibilité de mise en place d'une action sociale ou adhésion à la CNAS.

Investissement :

Madame le Président expose les grandes lignes de la section investissement :

- *opérations en cours :*

Salle omnisports

Extension de l'école de Sainte Sabine Born

Aménagement des ruelles de Beaumont du Périgord

Mairie / Agence postale de Montferrand du Périgord

Restauration de l'église de Nojals et Clottes

Aménagement partiel des abords et intérieur de la salle Calypso

Abords de la salle des fêtes de Sainte Sabine Born (Eclairage + achat de terrain)

Atelier intercommunal : barrière de sécurité...

- *opérations nouvelles*

Aménagement des sentiers de randonnée

Salle omnisports (mobilier, cloison supplémentaire, extincteurs, auto laveuse...)

Aménagement de la cour d'école de Bayac

Toiture préau école de Saint Avit Senieur

Etudes préalables d'aménagement de bourgs (Naussannes + Montferrand du Périgord)

Pont sur la Couze

Achat matériel informatique pour les écoles

Achat véhicules et matériel pour le service technique

- *autres opérations*

Travaux de peintures extérieures (Mairie de Montferrand , salle de Naussannes)

Travaux pour branchement assainissement collectif

Mobilier écoles

Matériel écoles (photocopieur maternelle de Beaumont du Périgord)

Travaux de voirie

Madame le Président insiste sur l'état de la dette qui est toujours en diminution. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2001. Le remboursement des emprunts représentait 64 000 € en 2007, il sera seulement de 59 000 € en 2008 (avant souscription d'autres emprunts).

Madame le Président demande au Conseil communautaire d'approuver le budget principal

- Approbation du budget principal 2008

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le budget principal 2008

Votants : 29

Pour : 29

- **Reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007**

Madame le président rappelle que le compte administratif et le compte de gestion seront probablement votés en avril ou mai. Le calendrier budgétaire ne permet pas d'en disposer avant la fin du mois de mars. Toutefois, pour élaborer le budget la responsable du service financier a procédé à des simulations et il importe que le Conseil Communautaire accepte une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007 pour le budget principal comme suit :

Budget principal 2008	
Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2007	
Résultat de fonctionnement 2007	
Résultat de l'exercice 2007 (excédent)	416 440,87
Résultat 2006 reportés (excédent)	352 146,07
Résultats à affecter 2007	768 586,94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution 2007	+ 390 361,43
Restes à réaliser 2007	- 885 700,00
Besoin de financement	495 338,57
Excédent de fonctionnement à affecter	768 586,94
Affectation en réserves en investissement R1068	495 338,57
Report en exploitation R002	273 248,37

Votants : 29

Pour : 29

❖ **Budget annexe Assainissement collectif**

Madame le Président rappelle qu'en 2008, une seule opération est programmée, il s'agit des travaux d'assainissement de Bayac.

Un emprunt sera nécessaire pour équilibrer l'opération il s'ajoutera aux emprunts souscrits pour les opérations de Molières, Beaumont, Saint-Avit-Senieur et Montferrand du Périgord, l'annuité de l'ensemble de ces emprunts est estimée à 68 520 €.

Madame le Président explique que le Conseil communautaire doit approuver le budget assainissement collectif 2008.

- Approbation du budget assainissement collectif 2008

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le budget assainissement collectif 2008

Votants : 29

Pour : 29

- Reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007

Madame le président demande que le Conseil Communautaire accepte une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007 pour le budget assainissement collectif comme suit :

Budget assainissement collectif 2008	
Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2007	
Résultat de fonctionnement 2007	
Résultat de l'exercice 2007	22 083,28
Résultat 2006 reportés	-
Résultats à affecter	22 083,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution 2007	- 478 364,88
Restes à réaliser 2007	+ 336 695,00
Besoin de financement	141 669,88
Affectation	22 083,28
Affectation en réserves R1068 en investissement	22 083,28

Votants : 29

Pour : 29

❖ Budget annexe Assainissement non collectif

Madame le Président explique que le Conseil communautaire doit approuver le budget assainissement non collectif 2008.

- Approbation du budget assainissement non collectif 2008

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le budget assainissement non collectif 2008

Votants : 29

Pour : 29

- Reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007

Madame le président demande que le Conseil Communautaire accepte une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte une reprise anticipée de l'Affectation des résultats de l'exercice 2007 pour le budget assainissement non collectif comme suit :

Budget assainissement non collectif 2008	
Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2007	
Résultat de fonctionnement 2007	
Résultat de l'exercice 2007	14 349,31
Résultat 2006 reportés	1 197,28
Résultats à affecter	15 546,59
Report en exploitation R002	15 546,59

Votants : 29

Pour : 29

Madame le Président remercie l'assemblée délibérante pour l'approbation des différents budgets et Madame la Trésorière, Christine Cadret, pour sa participation active aux débats. Ensuite, Madame le Président souligne l'investissement et la qualité du travail effectué par la Responsable des Finances, Nathalie Carnejac qu'elle remercie également.

Ressources financières

❖ Tarif sorties CLSH

Madame le Président explique que le 22 décembre 2007, lors du vote des tarifs 2008 des services de la CCPB, un tarif a été oublié. Il correspond aux sorties proposées aux enfants qui fréquentent les accueils de loisirs (« Les galopins du Pays Beaumontois »).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu Madame le Président et délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le tarif des sorties proposées aux enfants qui fréquentent les accueils de loisirs à **5€** par sortie et par enfant.
- **Précise** que pour chaque sortie il faut donc ajouter 5 € au tarif habituel.

Votants : 28

Pour : 28

Madame le Président présente les supports de communication réalisés par l'équipe d'animation de la CCPB et se rapportant aux activités proposées le mercredi et durant les vacances d'hiver. Elle souligne la richesse des programmes. Elle invite les membres de l'assemblée à les consulter et à les diffuser. Le programme des vacances de printemps et d'été est en cours de préparation. Les « ados » ne sont pas oubliés, des contrats avec différents prestataires de service devraient permettre de leur offrir une palette d'activités variées et de qualité. Conformément à la décision prise lors du Conseil du 24 novembre 2007, les activités péri et extra scolaires n'excéderont pas 160 000 € en 2008 (rappel 2007 = 223 000 €). Madame le président rappelle qu'aucun recrutement n'est envisagé si ce n'est pour de très courtes périodes et cela correspond exclusivement à des emplois occasionnels notamment des jobs d'été pour des jeunes du territoire.

Convention

❖ Convention Office de tourisme

Madame le Président rappelle que lorsque la subvention attribuée à une association est supérieure à 23 000 €, la décision attributive prend la forme d'une convention. Il est donc nécessaire que les membres du Conseil autorisent le Président à signer une convention avec l'Office du Tourisme.

Madame le Président rappelle que l'Office du Tourisme assure de nombreuses missions correspondant à la compétence que détient de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois relative au tourisme.

De ce fait, la CCPB participe au financement des activités de l'office de tourisme.

Chaque année, il importe donc d'arrêter :

- le montant de cette participation financière
- les termes de la convention qui régit le cadre du partenariat CCPB / l'Office de tourisme

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** la subvention accordée à l'office de tourisme pour l'année 2008 à 47 000 €.
- **Autorise** le Président à signer la convention avec l'office de tourisme pour l'année 2008, du 1^{er} janvier au 31 décembre, qui stipule le versement de la subvention précitée.

Votants : 27

Pour : 27

A noter : Christian Le Gros n'a pas participé à ce vote.

Marchés publics

❖ **Lancement marché de travaux voirie 2008**

Madame le Président rappelle que lors de la Commission voirie du 18 janvier 2008, **ses membres** ont validé **un programme de travaux qui concerne exclusivement les voies communales** et dont la réalisation doit être confiée à un prestataire extérieur. La Direction Départementale de l'Équipement a accepté d'assurer la Maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Il importe que le marché de travaux qui représente un montant d'environ **250 000 € TTC** soit lancé à la mi mars selon la procédure de **l'appel d'offres ouvert** pour respecter le calendrier et le code des marchés publics. Le président doit être autorisé à organiser ce marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le lancement du marché de travaux pour les travaux de voirie 2008 correspondant à un montant prévisionnel de 250 000 € TTC.

Votants : 28

Pour : 28

Décision du Président

- **Décision 2008-01** relative à la fourniture de denrées alimentaires avec livraison. Une consultation a eu lieu du 7 au 25 janvier 2008 et les entreprises suivantes ont été retenues :

- **Lot n°1** - Cérémonie des vœux 2009, attribué à Daniel Delpech – Place centrale – 24 440 Beaumont du Périgord pour un montant minimum de 800 € TTC et maximum de 1 600 € TTC.

- **Lot n°2** - Repas pour les enfants des écoles de Beaumont et du centre de loisirs, attribué à Daniel Delpech – Place centrale – 24 440 Beaumont du Périgord pour un montant minimum de 6 000 € TTC et maximum de 24 000 € TTC.
- **Lot n°3** – Buffets-Cocktails, attribué à Patrick Perier – 24 440 Naussannes pour un montant minimum de 1 000 € TTC et maximum de 4 000 € TTC.

Questions diverses

❖ Organisation du dépouillement des élections municipales de mars 2008

Madame le Président explique que les agents qui travailleront lors des élections municipales de mars 2008 notamment pour le dépouillement ne récupéreront pas les heures ainsi effectuées mais seront payés en heures supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le paiement d'heures supplémentaires pour les agents qui travailleront lors des élections municipales de mars 2008.
- **Précise** que l'organisation des élections n'est pas une compétence communautaire mais qu'il s'agit d'une prestation de service assurée auprès des communes.

Votants : 28

Pour : 28

Jean-Jacques Arnouil, Maire de Bayac, demande la parole, que Madame le Président lui accorde. Il explique qu'il ne se présente pas pour un nouveau mandat et que ce Conseil est le dernier auquel il participe, tout comme Fernande Vergnoles. Il souligne le plaisir qu'ils ont eu tous les deux à participer aux nombreux débats de l'assemblée et il souhaite bon courage et bonne chance aux suivants...

Dominique David Astier, président ce dernier Conseil Communautaire, remercie l'ensemble des délégués pour leur participation constructive au cours de ces sept années qui ont été très riches en actions et en réalisations.

Elle souligne que la fonction de président est lourde de responsabilités mais néanmoins passionnante. Elle remercie toutes celles et ceux qui l'ont aidée et l'ont soutenue dans les moments difficiles dus à des circonstances locales bien particulières qui se sont ajoutées à de nombreuses réformes et évolutions que nous ont imposées les lois au cours de ce mandat.

A ce propos, elle remercie Anick Souveton, Secrétaire Générale, pour ses compétences, sa rigueur et son dévouement.

Ne se représentant pas aux élections municipales, elle souhaite prospérité à la CCPB et invite l'ensemble du Conseil à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président clôt la séance à 12 h 25.